Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20261028-2026_94-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN
56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS VOTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le 20 octobre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Marie COLOMBEL, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	15
Votants	19
Absents représentés	4
Absents excusés, non représentés	-

Présents : Jean-Marie COLOMBEL, Maire

Adjoint(e)s au Maire : Gwénael GUE, Nathalie LE BOULCH-VILLERS, Marc MOUREAU,

Conseillers délégués : Didier GROISNE, Marjorie MENAGER LE GOUGE

Conseillers municipaux : Dominique LE GUYON, Crystel BROCHET, Nadia HENRIET, Illana BAUWENS, Geneviève LORIENT, Marc LAMOUR, Brigitte ADAM LEVACON Jean-Philippe LE BODO, Muriel CLERY.

Absents représentés
Jean-Jacques TRICHET a donné pouvoir à Jean-Marie COLOMBEL
Bérengère DEFAYE NOBLET a donné pouvoir à Crystel BROCHET
Aymeric GAUTIER a donné pouvoir à Nathalie LE BOULCH – VILLERS
Kévin ROMILLAT a donné pouvoir à Dominique LE GUYON

Absent(s) excusé(s) non représenté(s)
Néant

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Dominique LE GUYON a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20261028-2026_94-DE

Délibération 2026-94

Objet : Arc Sud Bretagne - Rapport d'activités 2025

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif ou du compte financier unique arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Considérant que ce rapport doit également être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chaque Mairie.

Considérant que ce rapport a pour objectif principal de renforcer la transparence et l'information sur les compétences de la communauté de commune. Il doit être présenté sous la forme d'une information détaillée comprenant un descriptif de l'organisation du service et des prestations réalisées au cours de l'année 2025.

Considérant que la communauté de communes Arc Sud Bretagne regroupe 12 communes pour 28 730 habitants, 353 km², 36 bâtiments communautaires, dont 5 équipements sportifs, 18 parcs d'activités économiques et plus de 2500 entreprises

Considérant les compétences d'Arc Sud Bretagne :

- Maison des Services
- Enfance-Jeunesse
- Développement économique et Tourisme
- Sports
- Gestion des voiries communautaires
- Accueil des gens du voyage
- Gestion des déchets
- Affaires scolaires
- Environnement Culture
- Social
- Aménagement du territoire
- Seniors
- Assainissement non collectif
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Vu le CGCT et notamment l'article L5211-39,

Vu le rapport transmis,

Vu la délibération n°100_2026 du conseil communautaire du 7 juillet 2026 approuvant rapport d'activité 2025 des services d'Arc Sud Bretagne,

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20261028-2026_94-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Article 1er PREND ACTE Du rapport d'activités 2025 de la communauté de communes Arc Sud Bretagne

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Damgan, le 26/10/2026

Le secrétaire de séance

Dominique LE GUYON

Le Maire

Jean-Marie COLOMBEL

MAIRIE DE DAMGAN 1
56750 (Morbihan)